

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVENS

Convocation
du 04/09/2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 15
Quorum : ----- 08
Présents : ---- 13

Absents : ----- 02
Pouvoirs : ---- 01
Votants : ----- 14

VOTE

Pour : ----- 14
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

BOIS

Délibération
N°2026-51

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **18 SEP. 2026**

Reçue en Préfecture

Le :

18 SEP. 2026

Publié sur le site de la
commune

Le :

18 SEP. 2026

Le Maire Gil THOMAS



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026 à 20H00

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia MATRINGE Yann, MUSELLA Hélène, LEGRAND Patrick, MONTEIRO Michael, BERGERON Thomas, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

Absents : NOEL Ruta, KELLER Sophie

Pouvoirs : KELLER Sophie donne pouvoir à BOSSUS Marie

Secrétaire de séance : LEGRAND Patrick

**OBJET : ACHAT DE PARCELLES BOISEES -Mme ROCH
Paulette née MUDRY et membres de l'indivision**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a été contacté par Mme ROCH Paulette née MUDRY et membres de l'indivisions qui souhaitent vendre les parcelles boisées ci-dessous:

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Zonage
LES CRUSES	A	0799	2 a 98 ca	N
LES CRUSES	A	0800	2 a 97 ca	N
LES CRUSES	A	0801	4 a 30 ca	N
LA PETOLAZ	A	1028	30 a 62 ca	N
LA PETOLAZ	A	1029	21 a 90 ca	N
LA PETOLAZ	A	1030	86 ca	N
LA PETOLAZ	A	1032	44 ca	N
LA PETOLAZ	A	1035	25 a 95 ca	N
LA PETOLAZ	A	1036	4 a 84 ca	N
LA PETOLAZ	A	1131	5 a 37 ca	N
LA PETOLAZ	A	1150	43 a 66 ca	N
LA PETOLAZ	A	1151	10 a 77 ca	N
LES VERNES	A	1163	1 a 64 ca	N
LES VERNES	A	1164	2 a 40 ca	N
LES VERNES	A	1165	16 a 42 ca	N
LA CROTTE	A	1399	55 ca	N
LA CROTTE	A	1400	3 a 00 ca	N
LA CROTTE	A	1401	76 a 85 ca	N
AU DESSUS DE L OTOT	B	0396	12 a 60 ca	N
LE ROCHER POURRI	B	0848	71 a 48 ca	N

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 074-217400530-20260908-D2026_51-DE



Monsieur le Maire explique qu'il est intéressant pour la commune d'acquérir ces parcelles boisées de manière à agrandir le domaine communal. Le coût total pour l'achat de l'ensemble des parcelles est estimé à 5 094 € soit un cout de 0.15 cts du m2.

Le Maire demande au conseil de délibérer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ⇒ DECIDE d'acquérir les parcelles ci-dessus référencées pour une contenance totale de 3a 39a 60ca appartenant à Mme ROCH née MUDRY Paulette et membres de l'indivision pour un montant de 0.15 cts du m2 soit 5 094 €.
- ⇒ CHARGE le Maire de signer les actes et d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Notaire désigné dans le cadre de cette affaire.
- ⇒ PRECISE que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Patrick LEGRAND

